**1ère - HISTOIRE (1), La Révolution française (1789-1799), principes et acquis d’une expérience politique.**

 Commencée avec le serment de la salle du Jeu de Paume en juin 1789 et achevée avec le coup d’État du 18 Brumaire An VIII (1799), la Révolution française (1789-1799) transforme l’horizon politique des Français : le concept de Nation, corps civique dépassant tous les particularismes, s’impose. Comment le processus révolutionnaire impose-t-il la Nation comme cadre de référence politique en France ?

**\* \* \***

 **Le processus révolutionnaire (1789-1799) est dynamisé par des convictions politiques et philosophiques portées par la diffusion de la philosophie des Lumières** (1715-1789). DIDEROT et d’ALEMBERT avec *L’Encyclopédie* (1751-1772) touche un public francophone : près de 25 000 exemplaires sont vendus. L’ambition est de combattre les préjugés, qu’ils soient scientifiques ou politiques. L’œuvre réunit des philosophes de renom qui combattent dans leurs articles la sclérose d’une société d’ordres. MONTESQUIEU dans *De l’Esprit des Lois* (1748) avait théorisé la séparation en trois pouvoirs (Législatif, exécutif, judiciaire) dans un régime de liberté, condamnation de la monarchie absolue renvoyée au « despotisme oriental ». VOLTAIRE, notamment dans les *Lettres philosophiques* (1733 & 1734) déclarait « […] La nation anglaise est la seule de la terre qui soit parvenue à régler le pouvoir des rois en leur résistant […] », il ajoutait « […] En France, un marquis peut mépriser un négociant. Je ne sais pourtant lequel est le plus utile à l’État […] ». L’idée d’un passage à un régime constitutionnel et d’une abolition de la société d’ordres avait donc infusé largement au sein de la génération qui met en branle le processus révolutionnaire.

**\***

 **Le processus révolutionnaire impose une série de mesures qui inscrivent les idéaux des « Lumières » dans l’horizon politique des Français**. Le 20 juin 1789, dans la Salle du Jeu de paume de Versailles, les délégués du Tiers-État proclament qu’ils sont « l’Assemblée nationale » et se proposent de donner une constitution à la France, virtuellement, la monarchie absolue n’existe plus, la Nation française devient souveraine ! Les privilèges sont abolis (Nuit du 4 août 1789) par rachat entraînant la création d’une classe moyenne de paysans propriétaires qui sera le socle de tous les régimes qui défendront la stabilité et l’ordre, le 26 août 1789 la *Déclaration des Droit de l’Homme et du Citoyen* est adoptée par Louis XVI : désormais les Français sont égaux devant la loi, astreints aux mêmes devoirs, ils deviennent citoyens. En 1790, la *Constitution civile du clergé* coupe les liens institutionnels entre la papauté et le clergé de France, comptable devant la Nation dont il devient le protecteur. La loi Le Chapelier met fin au système des corporations (1791) qui fermait les métiers de l’artisanat aux plus pauvres. La Constitution de 1791 fait officiellement de la France une monarchie constitutionnelle avec un corps civique de 4,5 millions d’électeurs élisant une Assemblée législative. En 1792 avec la Ière République le suffrage masculin devient universel, l’esclavage est aboli en 1793, les grandes écoles qui formeront l’élite intellectuelle de la Nation sur des critères de mérites seuls sont créées en 1795.

**\***

 **Ces acquis révolutionnaires inspirés de la Philosophie des Lumières sont cependant le produit de luttes et restent fragiles.** Le suffrage censitaire (Réservé aux plus riches) laissait 3 millions de Français pauvres en dehors du vote. La question de la participation des pauvres au suffrage sera une des questions lancinantes du XIXe siècle et ne sera réglée qu’en 1848. Les femmes restent exclues du pouvoir politique ; Olympes de GOUGE et Manon ROLAND sont exécutées (1793). Il faudra attendre 1944 pour qu’elles deviennent citoyennes de plein droit. La Constitution civile du Clergé entraîne le soulèvement des Chouans en Bretagne et en Vendée, où 200 000 paysans insurgés trouvent la mort dans des campagnes de purification politique menées par les « colonnes infernales » de la Révolution. L’esclavage est rétabli par Napoléon BONAPARTE (1802) et ne sera aboli en France qu’en 1848, quarante ans après la Grande-Bretagne.

**\* \* \***

 La Révolution française impose l’idée d’**une nation souveraine, associée à un territoire, la France**. Déchirée entre un courant voltairien favorable à la bourgeoisie (DANTON, BONAPARTE) et un courant rousseauiste favorable aux pauvres (HÉBERT, ROBESPIERRE) la révolution voit le triomphe des propriétaires. Pourtant l’expérience de la Terreur (1793-1795) est riche d’expérimentations sociales et politiques.

© **Souleymane** ALI YÉRO, **Erwan** BERTHO & **Ronan** KOSSOU (2019)